

ENTREPRISES

SOUTIEN SUITE AUX ÉVÈNEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 17 OCTOBRE 2026

Opco ep
OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ

SOUTIEN SUITE AUX ÉVÈNEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 17 OCTOBRE 2026, qu'est-ce que c'est ?

Face aux conséquences liées aux évènements depuis le 17 octobre, Opco EP se mobilise aux côtés des entreprises de proximité concernées.

Un plan de soutien exceptionnel impulsé par le Conseil d'administration d'Opco EP est déployé pour :

- **orienter** vers les aides et les interlocuteurs compétents ;
- **faciliter et renforcer la formation de vos salariés** ;
- **accompagner en cas de difficulté rencontrée avec vos alternants.**

Ce soutien à la formation vient **en complément des aides d'ugence mises en place par les pouvoirs publics.**

1 Bénéficiaires

Entreprises de 1 à 49 salariés, relevant du champ d'intervention d'Opco EP, directement impactées et ayant subi un préjudice :

- se déclarant sinistées ;
- ou en baisse d'activité ;
- ou mobilisant du chômage partiel.

2 Formations éligibles

Toutes les formations hormis celles relevant de l'obligation de formation des employeurs :

- 7 heures minimum par salarié ;
- date de réalisation de la formation entre le **02/11/2026 et le 30/06/2027** ;
- dispensées par un prestataire de formation externe, référencé Qualiopi.

10/12/2026 : date limite de dépôt de votre demande sur « **Mes Services en Ligne** ».

3 Financement

Opco EP prend en charge* :

- **tout ou partie** des coûts pédagogiques, selon étude de votre projet avec votre conseiller ;
- la rémunération des stagiaires : forfait possible de **12 euros HT** par heure et par stagiaire, (hors prise en charge par le régime activité partielle) ;
- des frais annexes : forfait possible pour les formations en présentiel.

** sous réserve de fonds disponibles.*

4 Démarches

Votre conseiller Opco EP vous accompagne de l'identification de votre besoin en formation jusqu'au dépôt de votre demande de financement.

Pour bénéficier du plan de soutien, un contact avec votre conseiller est nécessaire.

Contactez-le dès maintenant pour un rendez-vous préalable : **opcoep.fr/mon-conseiller**

→ **Votre alternant est lui aussi impacté ?**

Adoptez les bons réflexes et les démarches appropriées :

- consultez la fiche « **Sécurisation alternance** ».

En savoir plus

- Consultez la page « **Quels accompagnements d'Opco EP suite aux évènements depuis le 17 octobre 2026 ?** ».

Plus d'informations : **opcoep.fr**

Opco EP – Fiche - Entreprises - Soutien suite aux évènements survenus depuis le 17 octobre 2026 - 17/11/2026 - Crédits photo: ©fizkes - Istock